

# Diagnostic Électricité Avant Vente

Le diagnostic électricité est obligatoire avant la vente de tout bien immobilier à usage d'habitation dont l'installation électrique à plus de 15 ans. La durée de validité du diagnostic électricité est de 3 ans.



## Obligatoire

Le diagnostic électricité est obligatoire avant la vente.



## Pour quels types de biens ?

Depuis 2009, tous les biens immobiliers à usage d'habitation dont l'installation électrique a plus de 15 ans.

## Contenu du diagnostic Électricité



### Qui réalise le diagnostic ?

Le diagnostic doit être réalisé par un opérateur agréé bénéficiant d'une assurance professionnelle.



### Qu'est-ce qui est contrôlé ?

Il choisit des points de contrôle et procède à un examen visuel ainsi qu'à des essais et des mesures.



### Les normes de sécurité ?

Le diagnostiqueur doit vérifier que l'installation électrique est en adéquation avec les caractéristiques du réseau et qu'elle respecte les normes de sécurité.



### Comment se déroule le diagnostic ?

Le technicien inspecte les parties privatives du logement et ses dépendances.



## La réglementation

- Code de la construction et de l'habitation : art. L 134-7, art. L 271-4 à 6, art. R 134-10 à 13, art. R 271-1 à 5
- Décret n°2001-222 du 6 mars 2001 modifiant le décret n°72-1120 – Contrôle et conformité des installations électriques intérieures
- Décret n° 2008-384 du 22 avril 2008 – Etat de l'installation intérieure d'électricité
- Arrêté du 8 juillet 2008 – Critères de certification des compétences et d'accréditation
- Article L. 134-7 du code de la construction et de l'habitation
- Promotelec, association d'intérêt général, a réalisé une brochure : Le Diagnostic Electrique



## La validité

La durée de validité du diagnostic électricité est de 3 ans.